

Compte-rendu de l'Assemblée régionale du Centre (4 mars 2013) : plus forts ensemble

En ce lundi 4 mars, nous nous sommes réunis pour notre traditionnelle Assemblée régionale du mois. Nous étions près de vingt personnes et les discussions sont allées bon train, les sujets abordés ont suscité de vives émotions. Réunion houleuse que nous avons eu toutes les peines à clore à l'heure !

Trois points étaient prévus à l'ordre du jour :

- 1) Les droits des résidents et la qualité d'hébergement dans les foyers et les EMS.
- 2) Les droits des patients et la qualité de soins dans nos hôpitaux et plus précisément le problème de la contention.
- 3) La curatelle et autres mesures de protection de l'adulte ; le droit des proches.

Finalement, nous nous sommes consacrés à la discussion du deuxième point (sur le droit des patients et la qualité de soins dans nos hôpitaux), qui a soulevé des émotions tellement vives qu'elle a accaparé tout notre temps.

Nous avons ainsi parlé du rôle de la chambre de soin de l'hôpital, sorte de cellule très exiguë où l'on ne trouve qu'un lit et un pouf en mousse, des toilettes. Chaque division en possède une ou plusieurs et l'on y enferme souvent les patients bipolaires en phase maniaque, les personnes ayant fait une fugue, en un mot tous ceux qui, d'après le jugement subjectif du personnel soignant, ont besoin d'être « calmés ». Certains d'entre eux reçoivent une dose plus ou moins forte de Clopixol qui ramollit et fonctionne un peu comme une camisole chimique.

Un patient bipolaire nous a confié que la chambre de soins l'avait aidé à sortir de sa phase maniaque, que cet isolement lui avait été bénéfique. Mais il est resté le seul à exprimer une opinion positive sur cette pratique.

Pour presque tous les autres membres de l'Assemblée, leur vision des chambres de soin est franchement négative. En effet, la « mise en quarantaine » se fait souvent de façon très arbitraire et violente, avec des forces déployées qui paraissent démesurées (plusieurs Securitas, policiers et infirmiers, presque une dizaine de personnes pour un seul patient). Le plus dramatique, c'est que dans plusieurs cas, des patients en chambre d'isolement sont parvenus à se suicider, soit directement en cellule ou quelques jours après en être sorti. On peut se poser la question de savoir si le personnel infirmier est suffisamment formé pour faire face à la grave question du suicide à l'hôpital.

Un cas de suicide en chambre de soin a eu lieu dans une division de Cery il y a environ deux ans. La jeune personne, restée huit mois enfermée est finalement parvenue à se suicider. Comment est-ce possible dans un lieu si sécurisé ? Les autres patients de l'unité ont demandé des explications mais n'ont rien obtenu. Profondément révoltés, ils ont déposé une pétition mais sans succès, nous raconte l'une des personnes participant à cette rencontre.

Est-ce que le Graap-Association peut faire quelque chose pour défendre le droit des patients ainsi bafoué ? « Bien sûr, répond Madeleine, mais il ne sert à rien de se précipiter tête baissée, amener les journalistes ou les hommes politiques. » Elle propose de s'adresser à Chantal Thouverez, médiatrice cantonale (Bureau cantonal de médiation santé du canton de Vaud) et de lui faire part de nos expériences. Ensuite, avec elle, élaborer un plan pour améliorer la qualité des soins dans le respect des droits des patients.

Les coups de gueule sont certainement utiles, mais Madeleine privilégie le dialogue avec les différents partenaires, comme étape préalable à toute action plus musclée. C'est la position que nous avons finalement adoptée. Nous allons remettre encore une fois le sujet sur le tapis avant d'inviter Chantal Thouverez.

Côté sentiments, les sujets abordés lors de cette Assemblée ont été vraiment déchirants. L'enfermement qui débouche parfois sur le suicide de patients est si dramatique et révoltant qu'il ne laisse personne indifférent. Mais difficile d'y penser seul, de s'y confronter dans son coin sans être anéanti et démoralisé. Par contre, quand on en parle en groupe, le poids de l'émotion et du chagrin se répartit sur tous les membres du groupe, un partage s'opère. Je pensais sortir de l'Assemblée complètement démoralisée et sans plus de forces mais, à ma grande surprise, je suis sortie avec le sentiment d'avoir partagé quelque chose et de n'en porter qu'une petite part, tout à fait supportable. Le sentiment qui prédomine sur tout le reste est celui de solidarité, de fraternité. On se sent proches les uns des autres, forts ensemble dans la dynamique du groupe. On se rend compte de la richesse de ces réunions mensuelles, de cette expérience unique où tout sujet, même le plus dur, devient abordable parce que soutenu et partagé par le groupe.

Carole, atelier Rédaction, Lausanne